

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi vingt-deux janvier deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire
 M. Paul-Égide Bourdages, conseiller
 M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 M. Sylvain Bourque, conseiller
 M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller
 M. Joshua Burns, conseiller

Est absent : Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère

Est aussi présent : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux.

Les membres présents forment le quorum.

Réouverture de la séance ajournée le 8 janvier 2024.

- 18.1 Répartition des dossiers des élus;
- 18.2 OMH – Appui pour un mandat externe de gestion;
- 18.3 Autre(s) sujet(s) ;
- 18.4 Période de questions;
- 18.5 Levée de la séance.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 4 DÉCEMBRE 2023

RÉSOLUTION 024-01-017

Le maire , Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 8 janvier 2024.

Monsieur Sylvain Bourque propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

RÉSOLUTION 024-01-018

18.1 RÉPARTITION DES DOSSIERS DES ÉLUS

CONSIDÉRANT QUE le maire distribue aux élus les tâches qui leur seront confiées pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE cette répartition est à la discrétion du maire;

CONSIDÉRANT la pertinence de le faire par résolution du conseil afin de fournir une résolution aux différents comités qui pourraient le requérir;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte la liste des dossiers attribués aux élus par le maire pour l'année 2024 telle que présentée :

NOM	TÂCHES
LISE CASTILLOUX	<ul style="list-style-type: none"> ↵ Finances/budget/administration ↵ Eau potable ↵ Assainissement des eaux ↵ Développement économique/culture ↵ SDEIC (centre d'appels) ↵ OMH ↵ Pompiers ↵ Comité du 150^{ème} ↵ Budget participatif ↵ Havre de pêche ↵ Régie inter municipale matières résiduelles (<i>Substitut</i>) ↵ Support à tous les dossiers municipaux délégués
PAUL-ÉGIDE BOURDAGES	<ul style="list-style-type: none"> ↵ Urbanisme (CCU) ↵ Havre de pêche ↵ Ressources humaines / convention de travail ↵ Développement économique ↵ Comité historique
JEAN-MARC MOSES	<ul style="list-style-type: none"> ↵ Maire suppléant ↵ SDEIC ↵ Service ambulanciers ↵ Bibliothèque ↵ Réception et comité nouveaux arrivants
SYLVAIN BOURQUE	<ul style="list-style-type: none"> ↵ Pompiers (Mâchoires de vie) ↵ Havre de pêche ↵ Plan mesure d'urgence – Protection civile ↵ Service ambulancier (substitut) ↵ Budget participatif (critère + sélection)
MAUDE BRINCK-POIRIER	<ul style="list-style-type: none"> ↵ Loisirs et culture ↵ MADA – Politique familiale ↵ Eau potable ↵ Comité piscine
JOSHUA BURNS	<ul style="list-style-type: none"> ↵ Ressources humaines – convention travail ↵ Assainissement des eaux ↵ Havre de pêche (substitut) ↵ Développement économique (substitut) ↵ Budget participatif (critère + sélection)
JEAN-BERTRAND MOLLOY	<ul style="list-style-type: none"> ↵ Voirie municipale ↵ Comité gestion centre communautaire ↵ Comité Régie inter municipale matières résiduelles ↵ Maison des jeunes

Que la répartition des dossiers demeure à la discrétion du maire.

Adopté

RÉSOLUTION 024-01-019

18.2 OMH – APPUI POUR UN MANDAT EXTERNE DE GESTION

CONSIDÉRANT le départ de la directrice de l'OMH de Caplan;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'OMH de Caplan doit prendre le temps nécessaire pour évaluer toutes les options;

CONSIDÉRANT QUE l'OMH BDC offre le service de contrat de gestion et que cette option est proposée par le conseil d'administration de l'OMH de Caplan comme solution de transition;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdage et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la démarche de l'OMH Caplan visant la signature d'un contrat de gestion avec l'OMH BDC.

Adopté

18.3 AUTRE(S) SUJET(S)

RÉSOLUTION 024-01-020

18.3.1 SALON DES CRÉATEURS – AUTORISATION DE DÉPOSER DES DEMANDES DE DONS

CONSIDÉRANT la tenue de l'édition 2024 du salon des créateurs de Caplan qui se tiendra les 4 et 5 mai prochain;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir de l'aide financière de la part des députés de la région;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Marc Moses et adopté à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt de demande de dons aux députés provinciale et fédérale de la région afin de favoriser le succès de l'événement.

Adopté

RÉSOLUTION 024-01-021

18.3.2 SURPRESSEUR ROUTE DES ÉRABLES – CONFIRMATION DU MANDAT

CONSIDÉRANT la résolution 023-10-648 autorisant le directeur général et greffier-trésorier à procéder à un appel d'offres publics pour la réalisation des travaux de mise en place d'un surpresseur sur la route des Érables;

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions et l'analyse de conformité déposée par les professionnels au dossier;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux seront financés principalement par la TECQ;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le mandat pour la réalisation travaux pour la mise en place d'un surpresseur au plus bas soumissionnaire conforme, les Entreprises PEC, pour un montant de 939 850.90\$ \$ avant les taxes applicables.

QUE les coûts dépassant les montants disponibles à la TECQ, approximativement 15 000\$, soit financé par l'excédent non-affecté

Adopté

RÉSOLUTION 024-01-022

18.3.3 CAMP DE JOUR – AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LA SAISON 2024

CONSIDÉRANT l'absence de titulaire au poste de coordination des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE nous devons compter sur une ressource fiable et responsable pour la tenue du camp de jour à l'été 2024;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdage et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier d'entamer les démarches pour trouver une ressource fiable et responsable pour assurer la tenue du camp de jour pour l'été 2024.

QUE le directeur général et greffier-trésorier propose au conseil municipal, en collaboration avec le comité de ressource humaine, les conditions de travail associées à cette embauche.

Adopté

RÉSOLUTION 024-01-023

18.3.4 MINI-CHARGEUR SUR ROUE POUR LE DÉNEIGEMENT DES SENTIERS ET DES TROTTOIRS – AUTORISATION D'ACHAT

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir un équipement pour l'entretien des sentiers de marche et des trottoirs de la municipalité;

CONSIDÉRANT les démarches effectuées par le directeur général et greffier-trésorier ainsi que par l'inspecteur municipal adjoint;

CONSIDÉRANT QUE ces démarches ont permis d'établir que l'équipement le plus polyvalent et le mieux adapté aux besoins de la municipalité est un mini-chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT l'offre obtenue de la Coopérative Unoria pour un mini-chargeur sur roues Wacker Neuson WL28;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à procéder à l'achat de gré à gré à la coopérative Unoria d'un mini-chargeur sur roues Wacker Neuson WL 28, avec une gratte à neige Métal pless PLJR521 pour un montant total de 109 733\$ avant les taxes applicables.

QUE cet achat soit financé par le fonds de roulement et amorti sur une période de 10 ans.

Adopté

RÉSOLUTION 024-01-024

18.3.5 CENTRE SPORTIF JOHN LAPOINTE – AUTORISATION DE MANDAT

CONSIDÉRANT QUE pour être en mesure de présenter des demandes d'aide financière nous devons obtenir un rapport et une estimation d'un professionnel;

À CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier d'effectuer les démarches pour obtenir les informations nécessaires au dépôt des demandes d'aide financière pour la mise à niveau du Centre sportif John Lapointe;

QUE ce mandat soit financé par les opérations courantes.

Adopté

18.4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions et commentaires ne furent émises.

RÉSOLUTION 024-01-025

18.5 LÉVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Sylvain Bourque la séance est levée.

Il est 19h25.

Unanimité.

Lise Castilloux
Maire

François Bouchard
Directeur général et Greffier-trésorier

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.